



GRETA FUSIONNES

Récupération des créances

SOMMAIRE

1 MISE EN PLACE	3
2 EXPORTATION DES CREANCES	3
3 IMPORTATION DES CREANCES	6
3.1.1. ETABLISSEMENT RECEPTEUR	8
3.1.2. FICHIER DE CREANCES A RECEPTIONNER	8
3.1.3. CONVERTIR LES CREANCES D'ORIGINE « RECETTES EXTERNES » EN CREANCES « RECETTES »	9
3.1.4. MONTANT D'INCREMENTATION DES NUMEROS DE FACTURE	10





OBJET

Depuis janvier 2015, un certain nombre de GRETA ont fusionné en un seul GRETA. Pour faciliter ces fusions, un utilitaire a été mis à disposition depuis le module ADMINISTRATION pour permettre au GRETA « absorbant » d'autres GRETA de récupérer les créances des GRETA qui ferment. L'outil évite à l'utilisateur la re-saisie manuelle des créances et permet le suivi des encaissements dans GFC.

Pour les GRETA qui absorbent des GRETA qui utilisaient l'interface ProgrE-GFC, le présent utilitaire a également pour objectif d'assurer la continuité des transferts à destination de ProgrE des encaissements réalisés en exercice en cours sur les créances exercices antérieurs ainsi récupérées dans le GRETA.

Cette fiche remplace l'aide en ligne qui a été désactivée pour cette fonctionnalité.



1 MISE EN PLACE

Dans le module Administration : ajout des utilitaires :

- « Exportation des créances »
- « Importation des créances »

2 EXPORTATION DES CRÉANCES

A effectuer par les établissements dont le Budget Annexe « Formation continue » ferme.

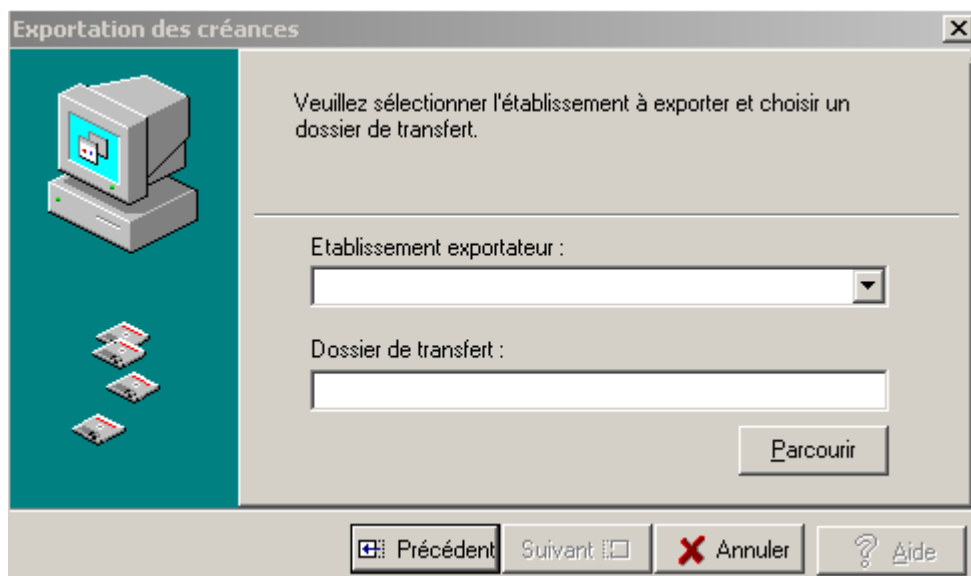
- Sont exportées les créances :
 - De type recettes, reversements, recettes externes et mémoires. Les créances de type élèves ne seront pas traitées.
- Pour chaque créance exportée, les informations suivantes sont récupérées :
 - Date de création
 - Type de créance
 - Exercice de la créance
 - Si la créance est en attente ou non (en attente de saisie du compte de liaison)
 - Numéro du compte de liaison
 - Montant total
 - Montant déjà réalisé
 - Référence
 - Nom et adresse du débiteur
 - Dernière étape de contentieux réalisée (relance amiable, avis avant poursuite, avis avant poursuite hors GFC, autorisation de poursuite, poursuite)
 - Date de la dernière étape de contentieux réalisée
 - Numéro de facture pour les créances recettes externes
- Les créances sont exportées dans un fichier Creances_<n° étab>.zip contenant un fichier des créances.

Module Administration GFC – Menu « Utilitaires- Exportation créances »

Copie écran



Copie écran



Exportation des créances

Veuillez sélectionner l'établissement à exporter et choisir un dossier de transfert.

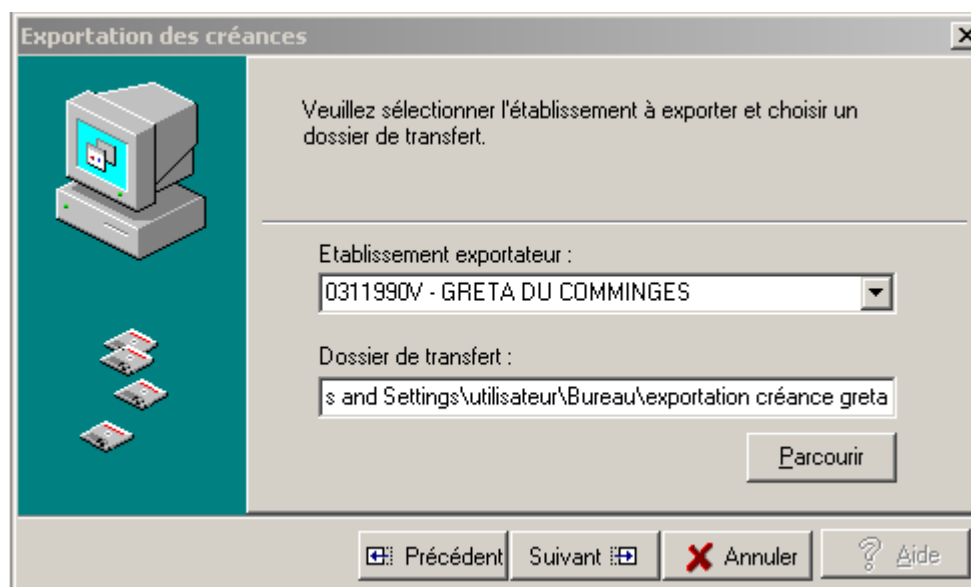
Etablissement exportateur :

Dossier de transfert :

Parcourir

Précédent Suivant Annuler Aide

Copie écran



Exportation des créances

Veuillez sélectionner l'établissement à exporter et choisir un dossier de transfert.

Etablissement exportateur :

0311990V - GRETA DU COMMINGES

Dossier de transfert :

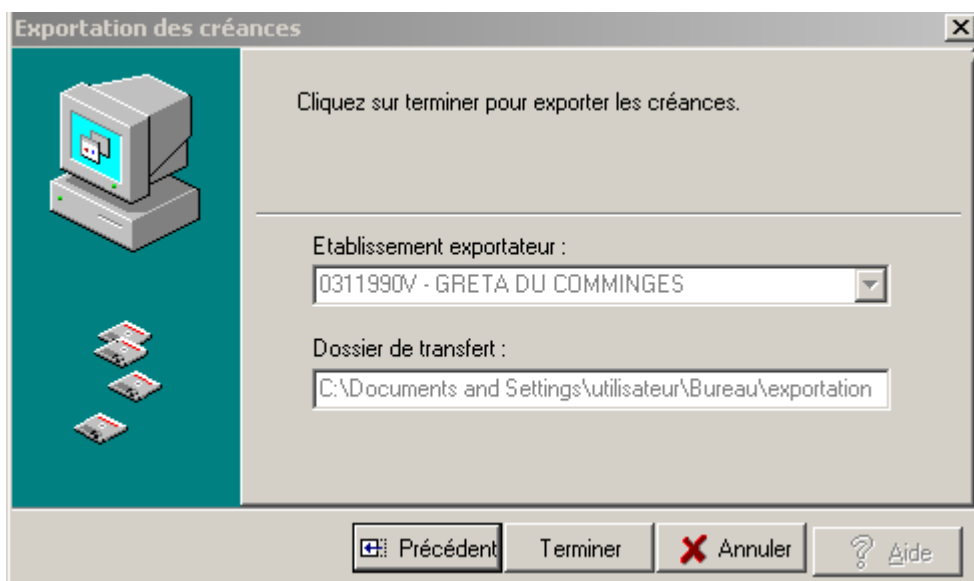
s and Settings\utilisateur\Bureau\exportation créance greta

Parcourir

Précédent Suivant Annuler Aide

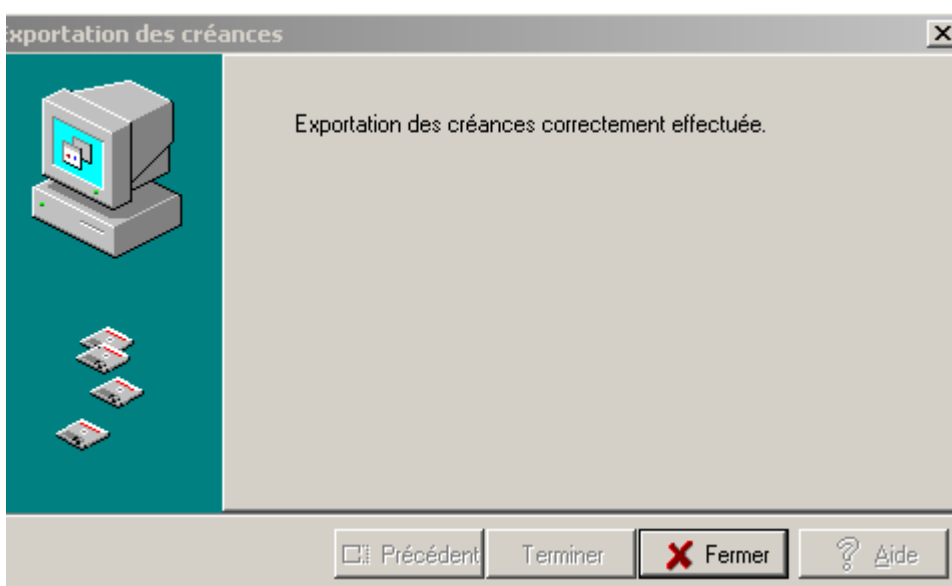
Etablissement exportateur : GFC ne propose que les BA non SRH. Sélection du BA GRETA.
Dossier de transfert : enregistrement dans un dossier préalablement créé.

Copie écran



Au clic sur « Terminer » l'Exportation s'effectue.

Copie écran



Le fichier ainsi constitué doit être à présent importé dans le BA GRETA nouvellement créé ou qui existait déjà.


Point d'attention

L'exportation des créances d'un BA GRETA qui ferme ne les supprime pas dans GFC. La suppression du BA GRETA dans GFC sera effectuée via l'outil GFC CRIA (services informatiques académiques).

3 IMPORTATION DES CRÉANCES

Principes :

- On ne peut effectuer qu'une seule importation par établissement d'origine (GRETA fermant).
- Un contrôle est effectué et vérifié qu'il n'existe pas de créances en attente pour l'établissement qui importe les créances (Créance en attente = en attente de saisie du compte de liaison - Menu « Créances automatiques – créances en attente- »).

Ce contrôle est bloquant. Ainsi, sous certaines conditions (cf  « Point d'attention sur les règles d'affectation des comptes de liaison aux créances récupérées » ci-après) le GRETA « cible » pourra affecter des comptes de liaison subdivisés et spécifiques aux créances de chaque GRETA récupéré.

Récupération par origine de créance

Par origine il faut entendre :

- origine « recette » : issu d'un ordre de recette saisi en CBUD
- origine « reversement » : issu d'un ordre de reversement saisi en CBUD
- origine « recette externe » : issu de la réception en CBUD des factures provenant de ProgrE. (interface ProgrE-GFC)

L'origine d'une créance est consultable depuis le module CGENE, dans le Menu « Encaissement-Créances-Saisie ».

- Si les créances récupérées d'un GRETA qui ferme sont de type « recettes » ou « reversement », ces créances seront récupérées comme telles dans le GRETA « cible ».
- Si les créances d'un GRETA qui ferme sont de type « recettes externes » (ce GRETA utilisait l'interface ProgrE-GFC), en fonction des modalités de fusion des GRETA dans ProgrE, ces créances ne pourront être récupérées avec cette origine. Mais elles peuvent être transformées en créances d'origine « recettes » permettant ainsi leur suivi dans GFC (§1.2.3.).

Point d'attention

Règles sur l'affectation des comptes de liaison aux créances récupérées:

Suite à la subdivision automatique des comptes CREAG, les créances récupérées seront dans tous les cas mises « en attente » dans la fenêtre des « créances en attente ».

Re-numérotation des créances récupérées

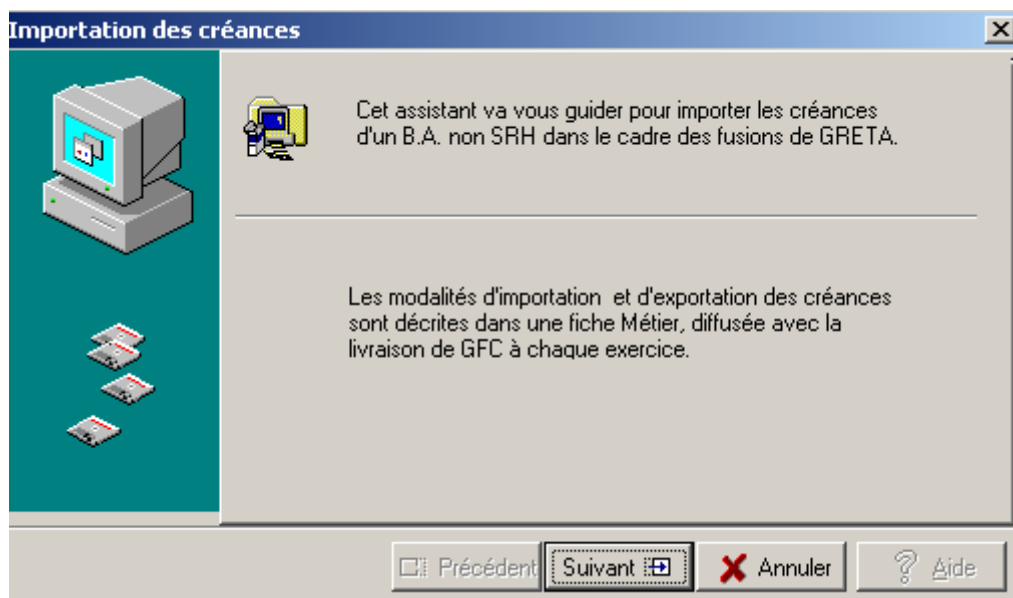
Le numéro de la créance est recomposé, il ne correspondra plus au numéro d'origine.

- positions 1,2 : année d'exercice
- position 3 : « C »
- position 4 : lettre encaissement de l'établissement importateur
- position 5 : type de la créance (2, 3, 4 ou 5)
- positions 6 à 12 : numérotation séquentielle par année d'exercice et type de créance à partir de la dernière créance existant dans l'établissement importateur
- position 13 : « 0 »

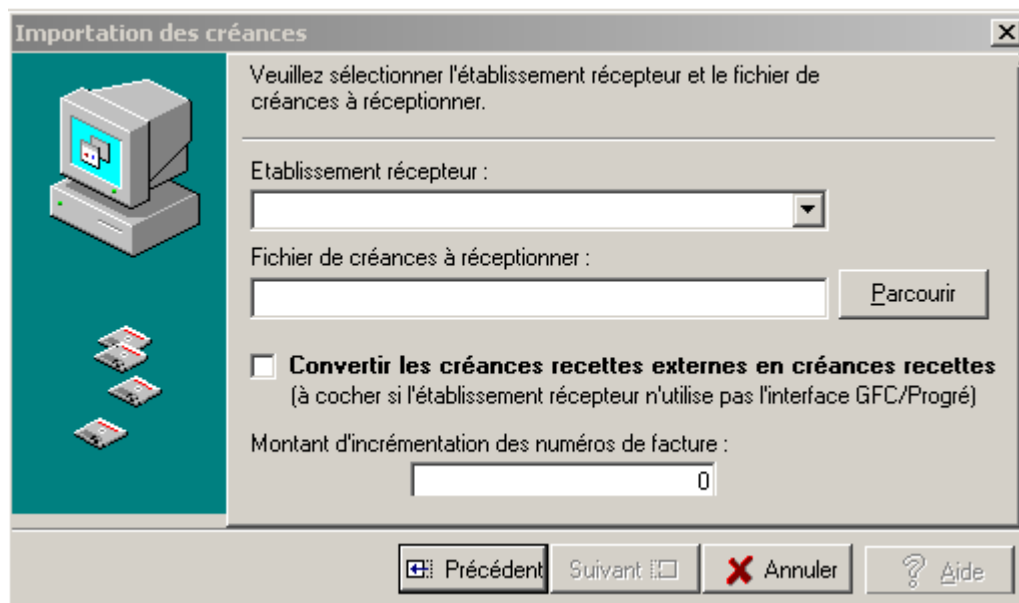


Importation : Module Administration – Menu « Utilitaire – Importation des créances »

Copie écran



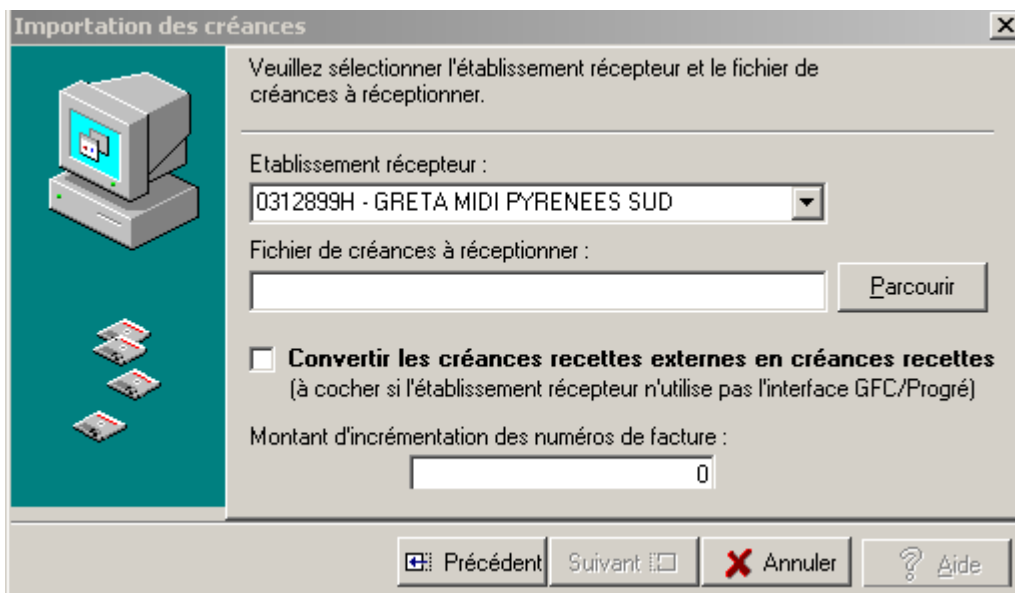
Copie écran



3.1.1. ETABLISSEMENT RÉCEPTEUR

- Saisie du n° d'établissement dans lequel sont importées les créances.
- Sélection parmi les établissements de type Budget Annexe non SRH ouverts en CGENE

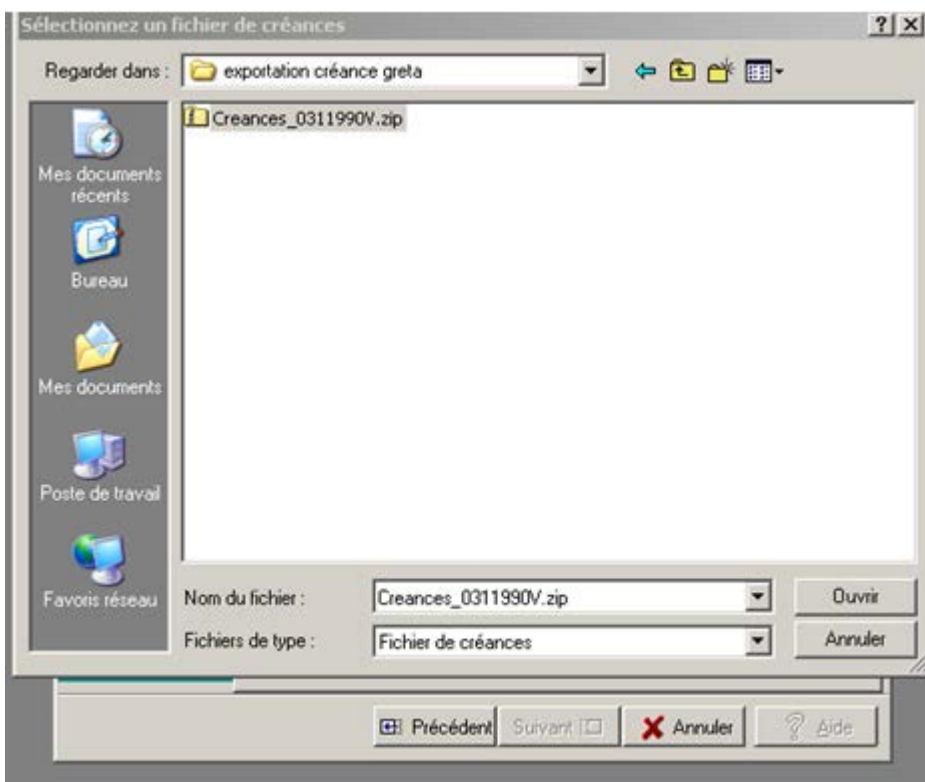
Copie écran

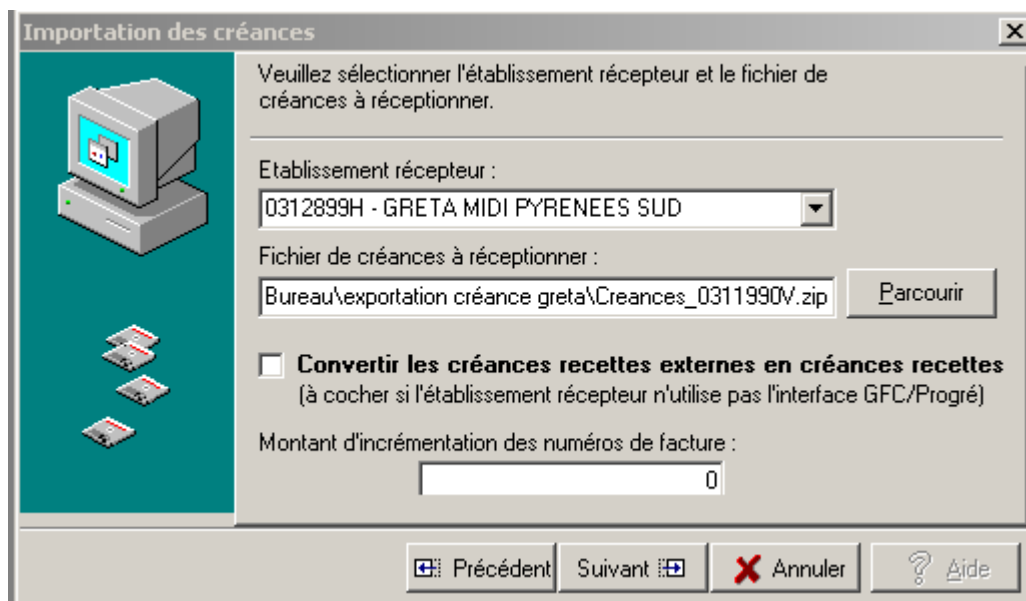


3.1.2. FICHER DE CRÉANCES À RÉCEPTIONNER

- Saisie du fichier à importer via Parcourir
- Le nom doit correspondre à un fichier d'exportation GFC : « Creances_XXXXXXXX.zip

Copie écran





3.1.3. CONVERTIR LES CRÉANCES D'ORIGINE « RECETTES EXTERNES » EN CRÉANCES « RECETTES »

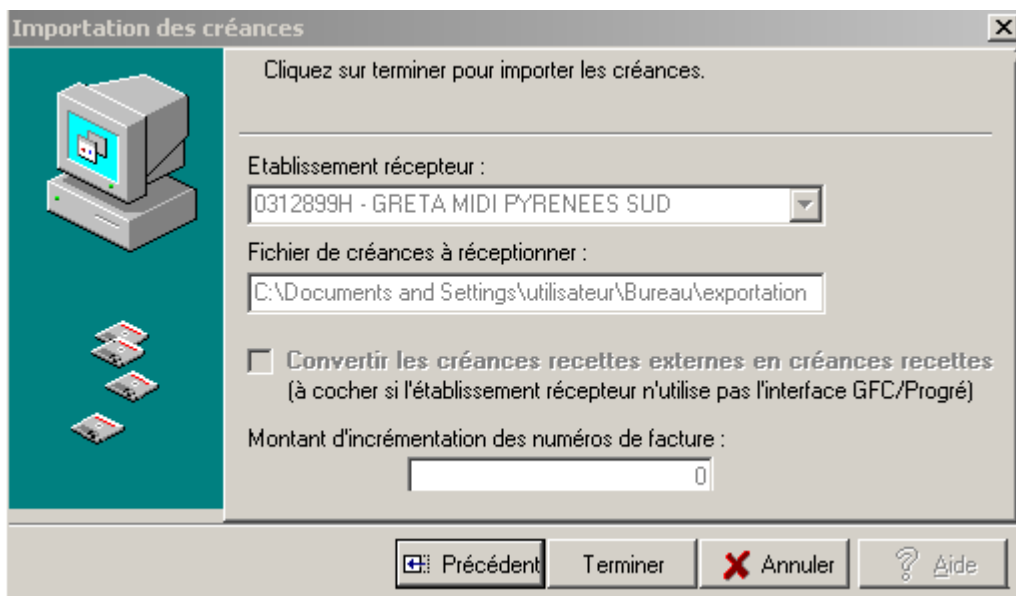


Point d'attention

Cette option peut être choisie par les établissements supports de GRETA **qui ne peuvent plus ou pas utiliser cette interface pour les créances d'origine « recettes externes » qu'ils récupèrent de GRETA qui ferment et qui utilisaient cette interface.** (Non retour possible des encaissements vers ProgrE suite aux modalités de fusion mises en place dans ProgrE)

3.1.4. MONTANT D'INCRÉMENTATION DES NUMÉROS DE FACTURE

Copie écran



Importation des créances

Cliquez sur terminer pour importer les créances.

Etablissement récepteur :
0312899H - GRETA MIDI PYRENEES SUD

Fichier de créances à réceptionner :
C:\Documents and Settings\utilisateur\Bureau\exportation

Convertir les créances recettes externes en créances recettes
(à cocher si l'établissement récepteur n'utilise pas l'interface GFC/Progré)

Montant d'incrémentation des numéros de facture :
0

Précédent Terminer Annuler Aide

La récupération des créances « recettes externes » des GRETA qui ferment nécessite une incrémentation des numéros de factures (évite les doublons de factures entre les GRETA qui fusionnent). Le numéro de facture est rattaché à la créance et est un élément nécessaire à ProgrE pour prendre en charge les encaissements sur créances « recettes externes ».

Récupération du contentieux :

La réédition du dernier document de contentieux sera possible. A noter cependant que l'on ne récupère pas le texte des lettres de relances amiables de l'ancien GRETA. Le texte utilisé est choisi à la réédition parmi les textes existants dans le nouveau GRETA.